

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 09 décembre 2013

Date convocation : 02/12/2013

Absents : LANSSELLE Olivier, ISSANCHOU Jean-Claude, JEAMBRUN Stéphane, SOARES Américo *ayant donné procuration à Rolande AZAM.*

1- Délégué Communauté de Communes du Carmausin et du Ségala Carmausin : Suite à la fusion des deux communautés de communes, du Carmausin et du Ségala Carmausin, il y a lieu de nommer un délégué titulaire pour la période allant du 01 janvier 2014 à la date du prochain renouvellement des conseils municipaux. Accord à l'unanimité pour désigner Rolande AZAM, délégué titulaire.

2- Modification des tarifs de droits de place au 01 janvier 2014 : Compte rendu de la réunion du 19 novembre dernier avec les exposants du marché mensuel. Il a été discuté et proposé d'harmoniser les tarifs de droit de place. Il est donc décidé à l'unanimité des tarifs suivants pour le **marché mensuel du 3^e mardi du mois :**

- **Forfait annuel de 30 €** (trente euros) **majoré de 15 €** (quinze euros) si nécessité d'un branchement électrique
- **Droit de place à 4 €** (quatre euros) le marché pour les exposants occasionnels

Un titre de recettes sera adressé aux exposants réguliers du marché mensuel en début d'année. Les tarifs de droits de place du « Marché de Pays », sont annulés, ce marché étant organisé par l'Association Tanus Découverte et Loisirs.

3- Déclassement de RD en voies communales : Suite à la demande du Département, accord pour classer en voies communales les RD 152, rue de la Cabane Basse et RD 53b , rue de las Planques. Il est précisé que ce déclassement sera précédé d'une réfection de la couche de roulement de la chaussée, ces voies étant à l'intérieur de l'agglomération. Ces travaux seront réalisés et pris en charge par le Conseil Général.

4- Bail à réhabilitation pour l'ancien presbytère : Rappel de la présentation faite par Madame Edith GRUNBERG, Directrice du PACT du Tarn sur les termes d'un bail à réhabilitation d'un bâtiment communal. Le bail à réhabilitation est un acte notarié précisant le transfert de propriété d'un immeuble pour une durée déterminée. A la fin du bail, la commune reprend possession de son bâtiment qui lui est rendu à l'état neuf.

Le PACT du Tarn sollicité pour étudier ce type de solution, prendrait en charge la réhabilitation en créant 2 duplex avec entrées indépendantes. Il gère ensuite pendant la durée du bail de réhabilitation la gestion locative de ces 2 appartements. Cette solution permet à la commune de réhabiliter un bâtiment et d'accueillir 2 nouvelles familles.

Accord de principe à l'unanimité quant à la signature d'un bail à réhabilitation pour le bâtiment communal sis 8 Place de l'Eglise.

5- Questions diverses :

* **Convention CEP :** Rappel des termes de la convention d'adhésion au Conseil en Energie Partagé avec l'Association du Pays Albigeois et Bastides. Cette convention signée pour un an est reconductible par tacite reconduction .La première année d'adhésion ne comportait pas de cotisation, pour cette deuxième année la cotisation a été arrêtée par l'Association du Pays à 1.20 € par habitant, soit pour Tanus à 648€. Accord à l'unanimité.

* **Nuit de la thermographie** : Conformément à l'accord donné le 21/10 dernier pour participer aux nuits de la thermographie grâce à notre adhésion au CEP, cette manifestation aura lieu sur Tanus le **14 janvier 2014**. Un courrier ainsi qu'un questionnaire et un livret explicatif seront distribués en même temps que le bulletin municipal courant décembre.

* **Déplacement du panneau agglomération rue de Tréban** : Compte tenu des nouvelles constructions rue de Tréban et de la vitesse excessive des véhicules sur cette portion de route, il est décidé de déplacer le panneau d'agglomération de Tanus au niveau de la première maison construite, soit au niveau du 32 rue de Tréban. La rue de Tréban étant une route départementale, après avis du Département, un arrêté sera rédigé en ce sens.

* **Arrêts des trains en gare de Tanus** : les nouveaux horaires de trains avec arrêts en gare de Tanus à compter du 15/12/2013 sont disponibles dans les gares environnantes, sur le site de la SNCF et au secrétariat de mairie.

Madame le Maire de Tanus, Rolande AZAM

